

Séance publique du 27 septembre 2023
Date de convocation des conseillers: 20 septembre 2023

Présents : MM. Beissel, Raus, Heuertz ;
MM. Bingen, Gaffinet, Mmes Hutmacher, Kartheiser, MM. Meyer,
Mongelli, Wirtgen ;

Excusés : M. Courtois

Sans motif : néant

Point de l'ordre du jour : 16.

Objet : Règlement portant fixation d'une prime d'encouragement pour élèves et étudiants

Le conseil communal,

- Vu l'article 124 de la Constitution ;
- Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
- Relu le règlement concernant la prime d'encouragement aux élèves méritants de l'enseignement post primaire et postsecondaire, arrêté par le conseil communal le 30 novembre 2022, N° 22/153 ;
- Considérant qu'une mise à jour dudit règlement est nécessaire ;
- Considérant que le budget ordinaire de l'exercice 2023, arrêté par le conseil communal en sa séance du 21 décembre 2022 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 26 janvier 2023, réserve sub article 3/259/648330/99001 "Subsides élèves méritants" la somme de 30 000 € ;
- Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins ;

D E C I D E avec 10 voix pour :

- d'approuver le règlement portant fixation d'une prime d'encouragement pour élèves et étudiants comme suit :

Commune de Frisange

**Règlement portant fixation d'une prime d'encouragement pour élèves et
étudiants**

➤ **Prime d'encouragement forfaitaire – Enseignement Secondaire**

Il sera alloué une prime pour les élèves de l'enseignement secondaire pour toute moyenne annuelle tel que défini au tableau 1.

Les élèves des cours concomitants (apprentis) toucheront la moitié du montant total de la prime.

| Tableau 1 | | | | |
|-----------|--------------|-------|--------------|-------|
| 7e – 5e | / | / | 50-60 points | 100 € |
| 4e – 2e | 40-49 points | 100 € | 50-60 points | 200 € |

Pour toucher la prime d'encouragement forfaitaire, l'intéressé(e) doit avoir réussi l'année scolaire écoulée et doit être élève non-redoublant de la classe.

Pièces à joindre à la demande:

Une copie du bulletin du dernier trimestre, respectivement dernier semestre de l'année scolaire précédente.

➤ Prime d'encouragement unique – Enseignement secondaire/post-secondaire

La prime d'encouragement unique pour l'enseignement secondaire et post-secondaire sera allouée suite à la délivrance d'une attestation de réussite d'un parcours complet, tel que défini au tableau 2.

| Tableau 2 | |
|--|-------|
| Diplôme de fin d'études secondaires / DAP CCP ou similaire | 250 € |
| Grade de "Bachelor" | 500 € |
| Grade de "Master" | 500 € |
| Grade de "PHD" | 750 € |

Remarque : Les cycles différents de ceux visés par le Traité de Bologne sont également pris en compte. Pour ces cycles vous êtes priés de fournir les informations décrivant vos études.

Les études secondaires et post-secondaires, non universitaires seront également récompensées (e.g. BTS, infirmière / Infirmier anesthésiste ou psychiatrique, cycle court).

La prime sera calculée en fonction du nombre d'années nécessaires à leur accomplissement.

a) Cycle de 3 ans: 500 €

b) Cycle de 2 ans: 250 €

c) Cycle d'un an: 125 €

Pour les cycles post-secondaires non repris dans l'énumération ci-dessus, une prime de 125 € est accordée pour chaque année que dure le cycle.

Un certificat de réussite du cycle en question est à joindre à la demande.

➤ Prime pour l'obtention des brevets d'animateurs A, B, C, D, E, F

La demande de prime d'encouragement se fait via le formulaire que vous pouvez télécharger sur le site internet de l'administration communale www.frisange.lu.

➤ Dispositions communes

Toute prime obtenue suite à des déclarations erronées ou fausses est à restituer sur simple demande du collège échevinal.

Ne peuvent bénéficier de la prime que les étudiants résidents sur le territoire de la commune de Frisange au moment de l'acquisition du diplôme.

Ainsi délibéré en séance à Frisange, même date que dessus

Suivent les signatures:

Pour expédition conforme, Frisange le 27 septembre 2023

le bourgmestre

la secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the mayor, and the signature on the right is for the secretary. In the center, overlapping both signatures, is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Administration Communale' at the top and 'FRISANGE' at the bottom, with a central emblem featuring a crown and a shield.